



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

CP 02/11/2015

Rencontre du 02 Novembre entre Le préfet et la CFECGC

CFE-CGC UR 976

97 rue de la
Pompe BOBOKA
97600 Mamoudzou

www.cfecgc.org

Djoumoy
DJOUMOI
Président UR 976

Le Préfet a reçu en audience la CFE-CGC et l'UNSA Mayotte ce lundi 2 novembre 2015 dans ses locaux en petite terre. La CFECGC accompagnée de ses sections Alliance Police et Sapacmi a abordé les sujets suivants :

- **1) La transposition du code du travail national à Mayotte.**

Certaines mesures du code du travail seront appliquées rapidement, d'autres devront tenir compte des spécificités du territoire. Une commission administrative du travail sera instaurée pour examiner les dispositions prioritaires qui seront arrêtées en concertation avec les organisations syndicales selon un Échéancier.

La CFECGC a demandé et obtenu que des moyens humains soient mobilisés pour le suivi de la mise en œuvre de cette transposition.

Avant fin février 2016, Un point administratif avec les syndicats sera également fait sur la question. Il a été acté aussi la mise en place d'un séminaire regroupant les représentants syndicaux nationaux, locaux et l'administration sur la question de la transposition du code du travail.

- **La prise en compte des services antérieurs accomplis en qualité d'agent public dans la collectivité territoriale à hauteur des ¾ de la durée des services à l'instar de ce qui est appliqué au personnel de l'ARS.**

La demande est fondée puisqu'elle s'applique déjà à 90 agents de l'ARS. Elle fait donc jurisprudence depuis 2012 (Application du décret 2005). La

CFE CGC a l'assurance du préfet d'avoir un rdv avec la ministre de l'outre-mer en visite à Mayotte les 9,10 et 11 novembre. La question sera à nouveau abordée. La CFE CGC a bon espoir d'obtenir une réponse satisfaisante lors de cet entretien. En cas de décision défavorable la CFECGC accompagnera en justice les agents concernés pour la défense de leurs intérêts.

- **La problématique de la lutte contre l'insécurité, la CFECGC a sollicité la création rapide d'un CDI composé de 60 agents minimum.** Le préfet partage l'urgence d'augmenter les effectifs de police tout en affirmant que le ratio police /Habitant est bon mais peut-être pas suffisant au regard de la problématique de l'insécurité à Mayotte. Il prend en compte la demande. Les syndicats seront convoqués lors de la venue de l'inspection générale prévue avant la fin de l'année 2015.

La CFECGC restera vigilante quant à l'évolution de ce dossier.

- **La situation économique de Mayotte et le taux de chômage qui ne cesse de progresser:**

Le préfet précise que certaines communes sont très endettées, que les fonds octroyés dans le cadre de la décentralisation ont été utilisés pour augmenter les masses salariales. La capacité d'investissement des communes reste donc faible.

Une dotation complémentaire de l'état sera octroyée en janvier 2016 pour accompagner l'intercommunalité.

Les communes signent avec l'Etat la charte de bonne conduite financière et administrative.

En matière de co-financement européen la contribution financière des communes sera apportée par l'Etat via le contrat de plan Etat Région (CPER).

L'Etablissement Public Foncier Départemental démarrera ses travaux d'ici fin de l'année 2015.

Des terrains seront libérés pour les futurs investisseurs à Mayotte.

La CFECGC continue à jouer son rôle de défense des droits de tous les salariés du public et du privé. La CFECGC reste à l'écoute de vos préoccupations.

DJOUMOI Djoumoy, Président CFE-CGC UR Mayotte



Dossier suivi par : Djoumoi Djoumoy
Président de la CFE-CGC UR Mayotte ☎ : 06 39 691253 – ud976@cfecgc.fr